



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'ORMESSON

Département de SEINE ET MARNE
Arrondissement de FONTAINEBLEAU

Compte-rendu du conseil municipal Séance du 15 janvier 2018

Date de convocation : 11 janvier 2018 Date d'affichage : 18 janvier 2018	Nombre de conseillers en exercice : 11 Nombre de conseillers présents : 09 Nombre de conseillers votants : 10
---	---

L'an deux mille dix-huit, le lundi 15 janvier 2018, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain POURSIN, Maire.

Présents :	Mr Alain POURSIN, Maire Mr Eric BEAUJOIS, Mr Laurent RAFFALLI adjoints, Mr Jean BODIN, Mme Amélie BOISRAME, Mr Jean-Pierre NEHOULT, Mr Patrick LANLARD, Mr Jean-Pierre DIDIER, Mr Christophe LANG conseillers
Représenté(s) :	Mr Eric DARVILLE pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DIDIER
Excusé(s) :	Mr Eric DARVILLE, Mme Barbara PLASSE
Absent(s) :	
Secrétaire de séance :	Mr Jean-Pierre NEHOULT

Séance publique

Le quorum nécessaire pour délibérer étant atteint, le Conseil Municipal décide d'ouvrir la séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu d'une séance de l'Assemblée délibérante est une mesure de publicité rendue obligatoire par l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales. Et d'autre part c'est un document qui fait foi jusqu'à son inscription en faux.

En vertu de l'article L.2122-22 de la loi n°96-142 du 21 février 1996 du Code des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires.

Il rappelle qu'il a été reversé au précédent locataire du logement communal, la somme de 649€ correspondant au dépôt de garantie. Cette somme a été imputé à l'article 165 Dépôt et cautionnements reçus et qu'il convient donc d'abonder le chapitre 16,

Le Maire propose les modifications suivantes :

L'Assemblée décide les ajustements en section d'investissement comme indiqué dans le tableau suivant :

020 Dépenses imprévues	-400
2117 Terrains nus	-250
165 Dépôts et cautionnements reçus	+650

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

Approuve la décision modificative n°2

➤ **Délibération 2018_01_01**

3. VERSEMENT DU COMPLÉMENT INDICIAIRE

Monsieur le Maire rappelle le Décret n°2014-513 modifié portant création d'un régime indemnitaire applicable à compter du 1er janvier 2017 et mise en place au mois de juillet 2017 sur notre commune. Sans possibilité d'une rétroactivité, afin de ne pas pénaliser notre agent communal, il est proposé au Conseil municipal que lui soit versé le complément, permettant de conserver le même revenu que les années précédentes.

Le compte administratif 2017 étant clos, il rappelle que ce complément sera inscrit au budget 2018.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

Approuve cette proposition.

➤ **Délibération 2018_01_02**

4. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu, comme chaque année, des demandes de subventions présentées par les organismes divers au titre de l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal,

Considérant la baisse drastique des dotations,

Considérant les moyens restreints de la commune,

Regrette de ne pas donner suite aux nombreuses sollicitations reçues, et

Décide le maintien des subventions suivantes :

Organismes Publics	Montant
CCAS	250,00
Organismes Privés	
Association Fêtes et Loisirs d'Ormesson	1500,00
Fondation Hospitalière Saint Marie	50,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

émet un avis favorable à ces attributions qui restent identiques à l'année précédente.

➤ **Délibération 2018_01_03**

5. QUESTIONS DIVERSES

– Goûter des aînés ce jeudi 18 janvier à 14h30

Le Maire informe qu'une réunion est prévue le 18 janvier prochain en la salle polyvalente « Gabriel FOURNIER » avec quelques aînés, pour partager un moment de convivialité, et échanger sur la possibilité et la volonté de pérenniser ces rencontres au cours de l'année.

– Projet AMI

La caisse des dépôts et consignations a lancé cet été un appel à projets « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA) afin de promouvoir et financer des projets de développement sur le territoire national.

Doté de 450 millions d'euros, cet appel à projet représente une manne financière pour penser et transformer le territoire sur les vingt prochaines années.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français s'étant positionné sur ce dossier, la commune a saisi cette opportunité pour s'inscrire dans cette démarche en présentant, aidée en cela par la Communauté de Communes du Pays de Nemours, un plan de développement concernant le site archéologique des « Bossats ».

Après avoir figuré dans les quarante dossiers présélectionnés, le 08 novembre dernier par le jury de la Caisse des Dépôts face à plus de 110 candidatures nationales, Monsieur le premier Ministre n'a malheureusement pas permis au dossier du PNR d'être dans les vingt finalistes.

C'est une déception pour nos collectivités tant pour notre commune que pour la CCPN et le PNR, qui pouvaient trouver à cette occasion un financement de plusieurs millions d'euros, en faveur de la

valorisation du site archéologique situé sur notre territoire communal.

A l'initiative du PNR, une réunion est prévue très prochainement à la Maison du Parc afin réfléchir à la suite qu'il serait possible de donner à ce dossier.

Le Maire précise que la CCPN a d'ors et déjà budgété la somme de soixante-dix mille euros pour le site archéologique.

Il propose qu'une commission soit créée pour réfléchir et travailler sur l'avenir de ce dossier.

L'ensemble des membres présents ou représentés se prononcent favorablement à cette proposition.

Il est décidé l'organisation de ces réunions les lundi à 19 heures dans le cadre des réunions hebdomadaires.

– Musée préhistoire

L'Assemblée est informée de la fermeture du musée de la préhistoire de Nemours en raison des travaux pour la réfection de la toiture.

La réouverture est prévue en septembre 2018.

Une exposition sur le thème l'art rupestre sera organisée du 10 mars au 02 avril 2018 en notre salle polyvalente « Gabriel FOURNIER ».

Aucun autre point n'étant proposé, la séance est levée à 21h45

CERTIFIE EXECUTOIRE

Pour extrait conforme, à ORMESSON, le 18 janvier 2018

Le Maire, Alain POURSIN